



Comité Départemental du Calvados de Tir à l'Arc

Commission Sportive

Championnats départementaux individuels

Tir en salle

Cahier des charges

Préambule :

L'organisation des championnats départementaux fait l'objet d'un règlement sportif.

Ces championnats départementaux sont, à l'instar des autres championnats, des marqueurs forts de fin de saison hivernale du département et se doivent de proposer le meilleur niveau de prestations afin d'honorer les meilleurs archers et d'être une vitrine de la bonne santé de notre sport vis à vis des institutionnels et des médias.

Ce cahier des charges a pour but d'aider les organisateurs de ces compétitions en leur fournissant un cadre indiquant les différentes contraintes auxquelles ils peuvent être confrontés. Ce document est amendable si besoin.

Objectifs :

Définir le programme de ces championnats, prendre en compte les contraintes imposées du fait des règlements sportifs et anticiper sur les surprises éventuelles en fonction des conditions et des circonstances... Evaluer les caractéristiques du terrain, le nombre de personnes nécessaires à la logistique, etc...

Caractéristiques générales :

- Les championnats changeront de club organisateur chaque année.
- L'organisateur doit pouvoir mettre en place 12 cibles minimum avec 1 m 40 entre-axes minimum.
- Pour une même catégorie, le championnat se déroule sur une seule journée et dans le même gymnase.
- Les gymnases doivent être correctement chauffés et les cibles suffisamment éclairées.
- Ils doivent également être en mesure d'accueillir des personnes à mobilité réduite.
- Les frais d'organisation et les frais d'inscription au calendrier fédéral sont à la charge de l'organisateur. Les médailles sont offertes par le Comité Départemental. Le droit d'inscription ne peut excéder 10 € par archer. Le Comité Départemental se réserve le droit de modifier ce tarif en fonction de l'évolution des règlements et des coûts.

Avant la compétition :

- Au moins 6 semaines avant la compétition, la Commission Sportive prépare une invitation (qu'il aura soumis et fait valider auparavant par l'arbitre responsable) avec les renseignements habituels : Identification de l'organisateur, logos du club organisateur et du Comité Départemental, date et lieu (adresse précise de la salle), nom de l'arbitre responsable, programme horaire, la tenue exigée, la forme du concours (distances, blasons), et toutes informations favorisant l'accueil des archers concernant la restauration (buvette ou réservation de repas).
- Cette invitation est mise en ligne le plus tôt possible sur le site du Comité départemental avec le

bulletin de préinscription et les quotas par catégories.

- Le club demande auprès de la mairie dont il dépend, une autorisation de buvette selon la réglementation en vigueur, il avertit les autorités (police, gendarmerie) de l'organisation de la compétition dans la mesure où cela peut générer un flux important de circulation et des difficultés de stationnement.
- Il installe un fléchage permettant un accès aisé au site de compétition à partir d'un lieu facilement repérable sur une carte routière. Des lieux de stationnement proches et suffisamment grands doivent être mis à disposition des archers sans que l'organisateur ou le Comité Départemental ne puissent être tenus responsables de la sécurité sur ces parkings.
- Quelques jours avant ou la veille du concours, le terrain doit être tracé et le matériel mis en place, s'assurer d'en avoir suffisamment pour un remplacement éventuel (chevalets, paillons, blasons). Disposer de chronotirs en bon état (avec piles de rechange) et tout le matériel nécessaire en cas de panne électrique (panneau de gestion des tirs, drapeaux).
- Etablir un plan de cible en disposant les archers par catégories et par ordre de classement départemental sur des cibles contiguës. Deux archers d'un même club au maximum sur une cible. Le plan de cible doit être validé par l'arbitre responsable.
- Editer les feuilles de marque individuelles en un exemplaire et les regrouper par cible sur des plaquettes. **L'organisateur doit utiliser le système électronique de marquage et d'affichage fourni par le CD14.**
- Editer les feuilles de marque individuelles pour les phases finales.
- Le Comité Départemental diffuse à l'organisateur et à l'arbitre responsable un pack comprenant tous les outils nécessaires à la bonne tenue de la compétition (feuilles de marque pour les phases finales, tableaux des duels, accréditations, feuilles de gestion pour les arbitres, tableau excel pour la gestion des duels, scoreurs, plan type du terrain avec implantation des cibles et repérage des catégories).
- Les documents peuvent être dématérialisés au format pdf. Une signalétique départementale est également à disposition de l'organisateur (bannières, event flags)
- Il est impératif d'utiliser les documents et matériels mis à disposition par le Comité Départemental.

Communication :

- Prévenir les médias de la manifestation et inviter des personnalités.
- Un championnat départemental quel qu'il soit doit être l'occasion de mettre notre sport en avant par n'importe quel type de média (TV, Radio, Presse écrite, panneaux municipaux, affiches,...) et auprès de nos partenaires institutionnels (personnalités locales ou régionales, dirigeants des autres disciplines sportives de la commune, partenaires privés,...)
- Un dossier de presse est conseillé pour favoriser la compréhension des journalistes. Ce dossier expliquera le déroulement de la compétition, le palmarès des archers notoires présents... Les films, photos ou prises de son seront faites dans le respect des archers et ne devront en aucun cas perturber le bon déroulement de la compétition. C'est l'arbitre principal qui autorise l'accès des journalistes ou éventuellement des personnalités à l'aire de jeu.
- Quelques classements définitifs pourront être édités pour les journalistes et ne seront diffusés qu'après les podiums.

Le jour du concours :

- Afficher le règlement dans le gymnase.
- Disposer de locaux pour le greffe, le poste informatique, les arbitres et pour un éventuel contrôle anti-dopage et mettre des toilettes à disposition.
- Inspection du matériel simultanément au greffe mais dans un endroit séparé de celui-ci.

- Penser pour le poste informatique, à vérifier l'état de l'ordinateur (dernière version du logiciel Résult'Arc) et de l'imprimante (stock de papier, encre).
- Prévoir, si possible, du matériel informatique de secours (ordinateur, imprimante)
- L'arbitre responsable est chargé de constituer un jury d'appel dont un Président et au moins 3 membres, la liste devant être affichée au greffe.
- Les entraîneurs qui présentent leur carte d'entraîneur en cours de validité peuvent accéder au terrain. Le greffe est chargé de donner aux entraîneurs en règle une accréditation et de transmettre à l'arbitre responsable la liste des entraîneurs accrédités.
- Disposer dans la mesure du possible d'une sonorisation pour l'animation (informations, résultats, présentation des matches, **musique d'ambiance**).
- Prévoir des binômes de bénévoles de terrain pour le remplacement des blasons, l'agrafage, avec quelques outils de base (pinces, marteau) et la résolution des problèmes techniques. Un binôme pour 8 cibles environ.
- Prévoir des repas et planifier l'heure pour les arbitres, bénévoles et officiels.
- Editer les résultats pour affichage dès la fin des qualifications et préparer les tableaux de duels.
- Disposer de panneaux d'affichage pour les résultats et les duels
- Pour la phase de duels, placer un scoreur au pied de chaque cible pour les arcs classiques et deux pour les arcs à poulies.
- Prévoir une cérémonie protocolaire immédiatement après les finales présidée par le Président du Comité Départemental ou son représentant en présence des personnalités officielles et des arbitres. Les discours doivent être brefs (organisateur, personnalités), podiums avec remise de récompenses, pot de convivialité.
- Le podium (sécurisé et stable) doit être installé dans un endroit favorisant les photos, et doit être entouré par les oriflammes et banderoles du Comité Départemental, de la FFTA, du Club organisateur et des éventuels partenaires.

Délégué technique :

- Le Comité Départemental désigne un délégué technique pour chaque championnat dont le rôle est d'établir une collaboration étroite avec l'organisateur. Il doit avoir une bonne connaissance des règlements et du cahier des charges. Il doit aussi en tant que représentant officiel du Comité Départemental, veiller à la réputation de celui-ci.
- Il prend contact avec l'organisateur quelques jours avant la compétition pour organiser sa venue, expliquer son rôle, demander de l'aide et poser ses questions éventuelles.
- Il organise et préside la réunion entre l'arbitre responsable et les arbitres désignés, le jury d'appel et l'organisateur.
- Il gère avec le responsable informatique de l'organisation, la saisie des résultats et le programme des phases finales.
- Il veille au bon déroulement de la compétition dans le cadre du programme établi initialement.
- Il fait son rapport sur le déroulement de la compétition au Comité Départemental
- Ses frais de déplacement sont pris en charge financièrement (sur justificatifs) par le Comité Départemental sauf le repas le jour du concours pris en charge par l'organisateur.

Disposition type du terrain :

- Le terrain doit être conforme à la réglementation fédérale (*Article II.2.B.1 des Règlements Sportifs et Arbitrage*)
- Les deux premiers rangs de siège doivent être réservés aux archers sélectionnés et éventuellement numéroté comme les cibles.

- La zone réservée aux spectateurs doit être délimitée par des barrières ou en tribune.

A l'issue du concours :

- Le club organisateur doit envoyer les résultats du tir de qualification du concours par l'intermédiaire du logiciel Résult'Arc, le jour même de la compétition.
- Il doit également transmettre les résultats complets (qualifications et classement final) au format pdf au Comité Départemental, à la Commission Sportive, à l'arbitre responsable et aux clubs ayant un archer participant dans les meilleurs délais.